

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du mercredi 27 avril 2022 à 20 heures

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Daniel MAHÉ, M. Bernard FRANGEUL, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, Mme Valérie LUC, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, Mme Nathalie DELACOUR, Mme Morgane MAHÉ, Mme Géraldine YVOIR, M. Vincent YVOIR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procurations : Mme Hélène FRANGEUL a donné procuration à M. Daniel MAHÉ  
M. Benoît DALLÉRAC a donné procuration à M. Hervé JARNOT

Date de convocation : le 21 avril 2022

Secrétaire de séance : Mme Valérie LUC

Ordre du jour :

1. Médiathèque-garderie : choix des fournisseurs de mobilier et d'équipement informatique,
2. Camping : tarif à fixer pour réservation du camping complet,
3. Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il constate que le quorum est atteint.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Valérie LUC.

M. le Maire propose de commencer la séance du conseil municipal par le point n° 2 pour attendre l'arrivée de M. Gérard BAUDU, membre de la Commission Appel d'Offres ayant étudié le point n°1.

M. Gérard BAUDU arrive en séance à 20 h 35 avant le vote du point n° 2.

### 2. Camping : tarifs pour la réservation du camping complet

M. le Maire rappelle le tarif forfaitaire actuel en vigueur pour la location du camping complet soit la somme de 200 €. Lors du vote des tarifs de locations 2022 au Conseil Municipal du 14 décembre 2021, les habitats toilés installés sur le camping municipal n'ont pas été pris en compte.

Suite à une demande de location pour la saison 2022, la question a été soumise aux membres de la commission « Tourisme » qui proposent donc un nouveau forfait comprenant ces 3 habitats toilés soit la somme forfaitaire de 240 €.

Une discussion s'instaure et amène le tarif suivant :

RÉSERVATION DU CAMPING COMPLET	
TARIF au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	TARIF à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2022
Tarif forfaitaire (au besoin déduire 2 €/personne sur emplacement déjà réservé) 200,00 €	Tarif forfaitaire (jusqu'à 70 personnes & pas de déduction sur emplacement déjà réservé) - au-delà de 70 personnes, application de 3 €/personne supplémentaire 260,00 €

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ce nouveau tarif en cas de réservation du camping complet (jusqu'à 70 personnes) y compris les habitats toilés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## 1. Médiathèque-garderie : choix des fournisseurs de mobilier et d'équipement informatique

Pour faire suite à la commission Appel d'Offres et Culture en date du 20 avril 2022, M. le Maire fait part du résultat de la consultation pour l'achat de mobilier et d'équipement informatique pour la nouvelle médiathèque-garderie et propose de retenir les fournisseurs suivants :

### **Mobilier** :

Après délibération, le conseil municipal décide :

- par 12 pour et 2 abstentions, de retenir le devis du fournisseur Schlapp pour sa proposition de mobilier en hêtre massif et époxy,
- par 12 pour, 1 contre et 1 abstention, de fixer un budget de dépenses maximum de 26 000 € HT

N°	Lot	Entreprise	Montant HT maximum des offres	Montant TTC
1	Mobilier	SCHLAPP 2 rue Alexis de Tocqueville 92160 ANTONY	26 000,00 €	31 200,00 €

### **Informatique** :

Après délibération, le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de retenir le devis du fournisseur AREBIS pour un budget maximum de 3 800,00 € HT,

N°	Lot	Entreprise	Montant HT maximum des offres	Montant TTC
2	Informatique Matériel et mise en sécurité	AREBIS La Chesnais Route de Sixt/Aff 35550 PIPRIAC	3 800,00 €	4 560,00 €

M. le Maire rappelle que dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'Etat accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques. A ce titre, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une aide de l'Etat auprès de la DRAC pour un coût global de 29 800 € HT, composé de l'acquisition de mobilier pour l'aménagement intérieur des espaces, l'accueil du public, le rangement et la présentation des collections, etc et l'équipement informatique destiné au public.

Le conseil municipal après délibération, valide la proposition des fournisseurs ainsi présentés, charge M. le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées notamment la subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

## 3. Questions diverses

### - Déclaration d'Intention d'Aliéner des biens soumis au DPU : ZJ 536p

L'Office Notarial SELARL NOTICYA, 55 rue de l'Avenir à Pipriac (35550), a adressé en mairie le 25/04/2022 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Prémption Urbain pour le terrain cadastré ZJ 536p, d'une contenance totale de 5 a 26 ca situé « Le Mottay ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite exercer, ou non, son droit de préemption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à main levée, décide à l'unanimité :

- de ne pas exercer son droit de préemption,
- de charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

### - Devenir de la boulangerie

M. le Maire fait un tour de table pour connaître l'avis de chacun sur le devenir de la boulangerie. La solution du démantèlement revient à plusieurs reprises ou la vente du fonds de commerce et du fournil.

- Félicitations à Hélène et Xavier QUÉRARD pour la naissance de leur petite fille Céleste

- Remerciements de la famille : pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme Noëlie RENAUD

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire lève la séance à 22 heures 30 minutes.